

## Commune d'Olonzac (Hérault)

## Application des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)



Terrains en nature de bols, forêt, landes, maquis, garrigues, appelée zone exposée aux incendies de forêt

Bande des 200 mètres autour de la zone exposée aux incendies de forêt





Les OLD s'appliquent sur les zones exposées aux incendies de forêt ainsi que sur une bande de 200 mètres autoux.

L'OLD à caractère permanent concerne les terrains situés en zone OLD et en zone U, en ZAC, en Intissement ou en terrain de camping. L'obligation incombe alors au propriétaire du terrain.

En complément, les propriétaires des constructions et installations de toute nature doivent débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de leurs constructions ou installations de toute nature, même si les travaux a'étendent sur le fonds voisin.



